

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XVI

Québec, 26 mars 1904

No 32

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 497. — Les Quarante-Heures de la semaine, 497. — Lettre encyclique de N. T. S. Père le Pape (*suite et fin*), 498. — Chronique des diocèses, 503. — Feu M. l'abbé Méd. Tremblay, 505. — Colonisation, 505. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 508. — Bibliographie, 510.

Calendrier

27	DIM.	vl	Des Rameaux, <i>Asperges</i> et <i>Introit</i> sans <i>Gloria</i> . Bénéd. des Rameaux qu'on tient à la main pendant la Passion et l'Évangile. <i>Kyr.</i> du Car. II Vêp. de cedim. Mém. de S. Jean de Capistran, <i>Similabo</i> .
28	Lundi	+vl	} De la férie.
29	Mardi	+vl	
30	Mercre.	+vl	
31	Jeudi	b	Jedi-Saint. <i>Kyr.</i> 2 ^{ton} . Communion du Clergé. Reposoir.
1	Vend.	n	Vendredi-Saint. (Fête légale).
2	Samd.	b	Samedi-Saint. Litanies doublées. <i>Kyr.</i> 2 <i>cl</i> .

Les Quarante-Heures de la semaine

23 mars, Couvent de Bellevue. — 29, Couvent de Lambton.
 — 31, REPOSOIR. — 2 avril, Couvent de Saint-Ferdinand.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

(Suite et fin.)

—o—

Que si la foi, comme dit l'Apôtre, n'est pas autre chose que *le fondement des choses à espérer* (33), on conviendra aisément que par le fait que l'Immaculée Conception de Marie confirme notre foi, par là aussi elle ravive en nous l'espérance. D'autant plus que si la Vierge a été affranchie de la tache originelle, c'est parce qu'elle devait être la Mère du Christ : or, elle fut Mère du Christ, afin que nos âmes pussent revivre à l'espérance.

Et, maintenant, pour omettre ici la charité à l'égard de Dieu, qui ne trouverait, dans la contemplation de la Vierge immaculée, un stimulant à garder religieusement le précepte de Jésus-Christ, celui qu'il a déclaré sien par excellence, savoir que nous nous aimions les uns les autres, comme il nous a aimés ? *Un grand signe*, — c'est en ces termes que l'apôtre saint Jean décrit une vision divine, — *un grand signe est apparu dans le ciel : Une femme, revêtue du soleil, ayant sous ses pieds la lune, et, autour de sa tête, une couronne de douze étoiles* (34). Or nul n'ignore que cette femme signifie la Vierge Marie qui, sans atteinte pour son intégrité, engendra notre Chef. Et l'Apôtre de poursuivre : *Ayant un fruit en son sein, l'enfantement lui arrachait de grands cris et lui causait de cruelles douleurs* (35). Saint Jean vit donc la très sainte Mère de Dieu au sein de l'éternelle béatitude, et toutefois en travail d'un mystérieux enfantement. Quel enfantement ? Le nôtre assurément, à nous qui, retenus encore dans cet exil, avons besoin d'être engendrés au parfait amour de Dieu et à l'éternelle félicité. Quant aux douleurs de l'enfantement, elles marquent l'ardeur et l'amour avec lesquels Marie veille sur nous du haut du ciel, et travaille, par d'infatigables prières, à porter à sa plénitude le nombre des élus.

(33) Hebr., XI, 1.

(34) Apoc., XII, 1.

(35) Apoc., XII, 2.

C'est Notre désir que tous les fidèles s'appliquent à acquérir cette vertu de charité, et profitent surtout pour cela des fêtes extraordinaires qui vont se célébrer en l'honneur de la conception immaculée de Marie. Avec quelle rage, avec quelle frénésie n'attaque-t-on pas aujourd'hui Jésus-Christ et la religion qu'il a fondée ! Quel danger donc pour un grand nombre, danger actuel et pressant, de se laisser entraîner aux envahissements de l'erreur et de perdre la foi ? C'est pourquoi *que celui qui pense être debout prenne garde de tomber* (36). Mais que tous aussi adressent à Dieu, avec l'appui de la Vierge, d'humbles et instantes prières, afin qu'il ramène au chemin de la vérité ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter. Car, Nous savons d'expérience que la prière qui jaillit de la charité et qui s'appuie sur l'intercession de Marie, n'a jamais été vaine. Assurément, il n'y a pas à attendre que les attaques contre l'Eglise cessent jamais : *car il est nécessaire que des hérésies se produisent, afin que les âmes de foi éprouvée soient manifestées parmi vous* (37). Mais la Vierge ne laissera pas, de son côté, de nous soutenir dans nos épreuves, si dures soient-elles, et de poursuivre la lutte qu'elle a engagée dès sa conception, en sorte que quotidiennement nous pourrions répéter cette parole : *Aujourd'hui a été brisée par elle la tête de l'antique serpent* (38).

L'INDULGENCE DU JUBILÉ

Et afin que les trésors des grâces célestes, plus largement ouverts que d'ordinaire, nous aident à joindre l'imitation de la bienheureuse Vierge aux hommages que nous lui rendrons, plus solennels, durant toute cette année ; et afin que nous arrivions plus facilement ainsi à tout restaurer en Jésus-Christ : conformément à l'exemple de Nos prédécesseurs, au début de leur pontificat, Nous avons résolu d'accorder à tout l'univers une indulgence extraordinaire, sous forme de jubilé.

C'est pourquoi, Nous appuyant sur la miséricorde du Dieu tout-puissant et sur l'autorité des bienheureux apôtres, Pierre

(36) I Cor., x, 12.

(37) I Cor., xi, 19.

(38) Off. Imm. Conc. in II Vesp. ad *Magnif.*

et Paul ; au nom de ce pouvoir de lier et de délier qui Nous a été confié, malgré Notre indignité : à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe, résidant dans cette ville de Rome, ou s'y trouvant de passage, qui auront visité trois fois les quatre basiliques patriarcales, à partir du 1^{er} dimanche de la quadragésime, 21 février, jusqu'au 2 juin inclusivement, jour où se célèbre la solennité du Très-Saint-Sacrement, et qui, pendant un certain temps, auront pieusement prié pour la liberté et l'exaltation de l'Eglise catholique et du Siège apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs, pour la concorde de tous les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle, et selon Nos intentions ; qui auront, durant la période indiquée et hors des jours compris dans l'indult quadragésimal, jeûné une fois, ne faisant usage que d'aliments maigres ; qui, ayant confessé leurs péchés, auront reçu le sacrement de l'Eucharistie ; de même à tous les autres, de tout pays, résidant hors de Rome, qui, durant la période susdite, ou dans le cours de trois mois, à déterminer exactement par l'Ordinaire, et même non continus s'il le juge bon pour la commodité des fidèles, et en tout cas, avant le 8 décembre, auront visité trois fois l'église cathédrale, ou à son défaut, l'église paroissiale, ou à son défaut encore, la principale église du lieu ; et qui auront dévotement accompli les autres œuvres ci-dessus indiquées : Nous concédons et accordons l'indulgence plénière de tous leurs péchés ; permettant aussi que cette indulgence, gagnable une seule fois, puisse être appliquée, par manière de suffrage, aux âmes qui ont quitté cette vie en grâce avec Dieu.

Nous accordons en outre que les voyageurs de terre et de mer, en accomplissant, dès leur retour à leur domicile, les œuvres marquées plus haut, puissent gagner la même indulgence.

Aux confesseurs approuvés de fait par leurs propres Ordinaires, Nous donnons la faculté de commuer en d'autres œuvres de piété celles prescrites par Nous, et ce, en faveur des Réguliers, de l'un et de l'autre sexe, et de toutes les autres personnes, quelles qu'elles soient, qui ne pourraient accomplir ces dernières, avec faculté aussi de dispenser de la Communion ceux des enfants qui n'auraient pas encore été admis à la recevoir.

De plus, à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, soit réguliers, soit séculiers, de quelque Ordre ou Institut que ce soit, y inclus ceux qui demandent une mention spéciale, Nous accordons la permission de se choisir, pour l'effet dont il s'agit, un prêtre quelconque, tant régulier que séculier, entre les prêtres effectivement approuvés (et de cette faculté pourront user encore les religieuses, les novices et autres personnes habitant les monastères cloîtrés pourvu que le confesseur, dans ce cas, soit approuvé pour les religieuses), lequel prêtre, les personnes susdites se présentant à lui, pendant la période marquée, et lui faisant leur confession, avec l'intention de gagner l'indulgence du jubilé, et d'accomplir les autres œuvres qui y sont requises, pourra, pour cette fois seulement et uniquement [au for de la conscience, les absoudre de toute excommunication, suspense et autres sentences et censures ecclésiastiques, portées et infligées pour quelque cause que ce soit, par la loi ou par le juge, même dans les cas réservés *d'une manière spéciale*, qu'ils le soient à n'importe qui, fût-ce au Souverain Pontife et au Siège apostolique, ainsi que de tous les péchés ou délits réservés aux Ordinaires et à Nous-même et au Siège apostolique, non toutefois sans avoir enjoint au préalable une pénitence salutaire, et tout ce que le droit prescrit qui soit enjoint, et, s'il s'agit d'hérésie, sans l'abjuration et la rétractation des erreurs exigée par le droit; de commuer, en outre, toute espèce de vœux, même émis sous serment et réservés au Siège apostolique (exception faite de ceux de chasteté, d'entrer en religion, ou emportant une obligation acceptée par un tiers), de commuer ces vœux, disons-Nous, en d'autres œuvres pieuses et salutaires, et s'il s'agit de pénitents constitués dans les ordres, et même réguliers, de les dispenser de toute irrégularité contraire à l'exercice de l'ordre ou à l'avancement à quelque ordre supérieur, mais contractée seulement pour violation de censure. — Nous n'entendons pas, d'ailleurs, par les présentes, dispenser des autres irrégularités, quelles qu'elles soient et contractées de quelque façon que ce soit, ou par délit ou par défaut, soit publique soit occulte, ou par chose infamante, ou par quelque autre incapacité ou inhabilité; comme Nous ne voulons pas non plus déroger à la Constitution promulguée par Benoît XIV, d'heureuse mémoire, laquelle débute

par ces mots *Sacramentum penitentiae* avec les déclarations y annexées ; ni enfin que les présentes puissent ou doivent être d'aucune espèce d'utilité à ceux que Nous-même et le Siège apostolique, ou quelque prélat ou juge ecclésiastique aurait nommément excommuniés, suspendus, interdits, ou déclarés sous le coup d'autres sentences ou censures, ou qui auraient été publiquement dénoncés, à moins qu'ils n'aient donné satisfaction, durant la période susdite, et qu'ils ne se soient accordés, s'il y avait lieu, avec les parties.

LES AUTRES INDULGENCES NE SONT PAS SUSPENDUES

A quoi il Nous plaît d'ajouter que Nous voulons et accordons que, même durant tout ce temps du jubilé, chacun garde intégralement le privilège de gagner, sans en excepter les pléniers, toutes les indulgences accordées par Nous ou par Nos prédécesseurs.

Nous mettons fin à ces lettres, Vénérables Frères, en exprimant à nouveau la grande espérance que Nous avons au cœur, qui est que, moyennant les grâces extraordinaires de ce jubilé, accordé par Nous sous les auspices de la Vierge immaculée, beaucoup qui se sont misérablement séparés de Jésus-Christ reviendront à lui, et que reflourira, dans le peuple chrétien, l'amour des vertus et l'ardeur de la piété. Il y a cinquante ans, quand Pie IX, Notre prédécesseur, déclara que la conception immaculée de la bienheureuse Mère de Jésus-Christ devait être tenue de foi catholique, on vit, Nous l'avons rappelé, une abondance incroyable de grâces se répandre sur la terre, et un accroissement d'espérance en la Vierge amener partout un progrès considérable dans l'antique religion des peuples. Qu'est-ce donc qui nous empêche d'attendre quelque chose de mieux encore pour l'avenir ? Certes, nous traversons une époque funeste, et nous avons le droit de pousser cette plainte du prophète : *Il n'est plus de vérité, il n'est plus de miséricorde il n'est plus de science de Dieu sur la terre. La malédiction et le mensonge et l'homicide et le vol et l'adultère débordent partout* (39). Cependant, du milieu de ce qu'on peut appeler un déluge de maux, l'œil contemple, semblable à un arc-en-ciel, la

(39) Os. iv, 1, 2.

Vierge très clément, arbitre de paix entre Dieu et les hommes. *Je placerai un arc dans la nue et il sera un signe d'alliance entre moi et la terre* (40). Que la tempête se déchaîne donc, et qu'une nuée épaisse enveloppe le ciel : nul ne doit trembler. La vue de Marie apaisera Dieu et il pardonnera. *L'arc-en-ciel sera dans la nue, et à le voir, je me souviendrai du pacte éternel* (41). *Et il n'y aura plus de déluge pour engloutir toute chair* (42). Nul doute que si nous nous confions, comme il convient, en Marie, surtout dans le temps que nous célébrerons avec une plus ardente piété son immaculée conception, nul doute, disons-Nous, que nous ne sentions qu'elle est toujours cette Vierge très puissante *qui, de son pied virginal, a brisé la tête du serpent* (43).

Comme gage de ces grâces, Vénérables Frères, Nous vous accordons dans le Seigneur, avec toute l'effusion de Notre cœur, à vous, et à vos peuples, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 2 février 1904, de Notre Pontificat la première année.

PIE X, PAPE.

Chronique des diocèses

QUÉBEC

— Vendredi, le 18, Mgr l'Administrateur célébrait sa fête patronale. A cette occasion, de toutes parts lui sont venus les vœux les plus sincères, demandant au Ciel de lui conserver les forces nécessaires pour l'écrasant travail auquel sans cesse il doit faire face.

— Le 17 mars, nos compatriotes irlandais honoraient leur patron national saint Patrice. Cette célébration a été vraiment remarquable. Sous le beau soleil de la mi-mars, leur procession s'est déroulée imposante et digne à travers les quartiers de la ville. La grand'messe, dont le célébrant était

(40) Gen., ix, 13.

(41) Ib., 16.

(42) Ib., 15.

(43) Off. Imm. Conc. B. M. V.

Mgr l'Administrateur, a été solennelle et impressionnante : richesse et goût des décorations, chœurs et orchestre d'un grand effet, recueillement pieux d'une nombreuse assistance, rien ne manquait de ce qui pouvait donner de l'éclat à la cérémonie. Le R. P. Cullen, rédemptoriste des Etats-Unis, a prononcé le sermon de circonstance.

— Monseigneur Laflamme a déjà organisé, pour la partie ecclésiastique, la Commission de la musique sacrée qu'il a reçu mission de diriger, en y appelant Mgr Têtu et M. l'abbé Laflamme, de l'Archevêché, et M. l'abbé Paradis, du Séminaire.

— Lundi soir nous apprenions avec un profond regret que l'état de santé de M. l'abbé Geo.-P. Côté, curé de Sainte-Croix, est devenu quelque peu alarmant.

CHICOUTIMI

— Nous apprenons que Mgr de Chicoutimi a appelé à la cure des Eboulements M. l'abbé A.-N. Parant, curé de Saint-Fidèle ; et à ce dernier poste, M. l'abbé Ov. Larouche, ancien curé de Saint-Fulgence.

— Au mois de janvier, nous avons signalé avec grand plaisir l'attention qu'avait eue Mgr l'évêque de Chicoutimi, lors de son récent voyage à Rome, d'obtenir en faveur du curé de sa cathédrale, Mgr Belley, la dignité de Prélat de la Maison du Pape.

Quelques semaines après, nous avons omis, par suite d'une information trop tardive, de parler d'une autre grâce papale que Mgr Labrecque avait demandée en faveur, cette fois, d'une personnalité laïque très en vue dans le Saguenay. En effet, Sa Grandeur avait apporté la Croix de Chevalier de saint Grégoire le Grand à M. Dubuc, le remarquable industriel de Chicoutimi. Cet homme d'affaires de si grand mérite est en même temps un insigne bienfaiteur des œuvres catholiques de la région qu'il habite. Et tous ceux qui le connaissent n'ont eu qu'une voix pour dire combien il méritait la distinction honorifique qu'il a reçue, et pour adresser des remerciements à Mgr de Chicoutimi pour son initiative si justifiée et si éclairée.

A la même réunion où il décorait M. Dubuc, en présence des centaines d'ouvriers qu'il dirige, Mgr Labrecque faisait une conférence très goûtée sur les rapports du capital et du travail.

Ces démarches et ces attentions de Mgr l'évêque de Chicoutimi ont fait partout la meilleure impression.

Feu M. l'abbé Méd. Tremblay

Comme les journaux quotidiens l'ont annoncé, M. l'abbé Méd. Tremblay, curé des Eboulements, est décédé subitement le dimanche 13 mars,

M. Tremblay avait débuté dans le ministère paroissial comme vicaire à la cathédrale de Chicoutimi. En même temps, il était chargé du cours de théologie dogmatique aux séminaristes du Grand Séminaire,

Dans toutes les paroisses où il a exercé le saint ministère, on a conservé le souvenir de sa piété, de sa bonté et de son dévouement.

« Le Révd M. Tremblay est né à la Baie Saint-Paul le 3 août 1852. Il fit ses études collégiales et théologiques au séminaire de Québec. Il fut le premier prêtre ordonné par Sa Grandeur Mgr Racine, à la Malbaie, le 27 octobre 1878. Après six mois de vicariat à la cathédrale de Chicoutimi, Sa Grandeur le nomma curé à la Baie de Mille-Vaches où il résida sept ans; puis à Saint-Fulgence trois ans; de là à Saint-Irénée jusqu'en septembre 1899. Il occupait depuis la cure des Eboulements.

« Il sut conquérir, partout où il passa, l'amitié et la vénération de ses ouailles. Sa bonté et ses manières affables lui avaient gagné les cœurs de tous ses confrères; et si l'on peut dire que ce prêtre regretté n'avait aucun ennemi, par contre, de nombreux amis trouvaient large place dans son cœur. Aussi bien, des regrets amers et des souvenirs vivaces le suivront dans la tombe. Il en est digne. » *(Echo de Charlevoix).*

Colonisation

LES SAVOYARDS AU CANADA

Les journaux ont déjà noté le fait qu'un groupe important de Savoyards, sous la direction de M. l'abbé Jean Ferroux, curé de Saint-Avre, devait venir visiter le pays et probablement créer une nouvelle paroisse dans une de nos régions de colonisation.

Une lettre particulière reçue de France ces jours-ci nous laisse comprendre que le départ de ces bons Savoyards catholiques pour le Canada s'effectuera dans le cours du mois d'avril prochain et que l'organisation du départ est déjà à peu près complétée.

M. Wiallart, agent d'immigration pour la France, et M. René Dupont, de la Société de colonisation du Lac Saint-Jean, en ce moment en Europe, ont rencontré nos Savoyards à Saint-Avre il y a quelques jours, et ils ont dû leur donner des renseignements complets non seulement sur notre pays, mais aussi sur les conditions du voyage qu'ils se proposent d'entreprendre.

Nous sommes aussi informé qu'à leur retour de la Terre-Sainte, M. l'abbé Lizotte, ancien curé de Roberval, et son compagnon M. l'abbé Paradis ont poussé une pointe vers la Savoie et qu'ils ont été les hôtes de M. Ferroux, de Saint-Avre, le principal promoteur du mouvement d'émigration des Savoyards vers le Canada. M. Lizotte, qui a passé vingt-cinq années de sa vie dans la région du lac Saint-Jean, a pu fournir à M. Ferroux et aux habitants de la Savoie qui désirent venir s'établir au pays de précieux renseignements sur notre climat, nos ressources et sur notre état social.

M. l'abbé Ferroux, qui est un esprit cultivé et un ami sincère des Canadiens-Français, s'est mis lui-même en frais de faire connaître notre pays à ses compatriotes dans une série d'études que publie le journal *La Croix de Savoie*. Comme l'auteur s'est inspiré aux meilleures sources, c'est-à-dire dans nos publications officielles, ses appréciations comme ses descriptions sont toujours dans la juste note.

En dernier lieu, M. l'abbé Ferroux touche à une autre question pleine d'actualité, l'extension des races anglaise et germanique, et conclut en invitant ses compatriotes à se diriger de notre côté. Nous reproduisons ici cette page, car elle nous paraît être une peinture fidèle d'un certain état social en France.

E. R.

« Pourquoi la race latine a-t-elle aujourd'hui moins d'extension que l'anglo-saxonne et la germanique ? En voici la raison : Disons-le bien haut, les jeunes Anglais, les jeunes Allemands sont élevés beaucoup plus que nos jeunes Français pour le travail, la vie active, l'effort de tous les instants. Chez nos voisins, les parents ne sont préoccupés que de les armer pour la lutte et l'effort de la vie ; chez nous, la principale préoccupation paternelle est de les mettre à l'abri de tout effort, de toute peine même. Là, ils ne cherchent point à économiser pour

leurs enfants, à leur rendre l'existence facile, à leur préparer un nid confortable, mais ils tâchent d'en faire des hommes capables de gagner leur vie, de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance ; ici, tous les efforts des parents ne tendent qu'à faire de leurs enfants des rentiers bien pourvus, qu'à les caser dans un nid d'où ils ont toute frayeur de sortir. De ce double système d'éducation apparaît nécessairement une double race bien distincte : l'une, osée, entreprenante, active, se répandant par ses millions de jeunes gens dans les colonies les plus reculées de l'Ancien et du Nouveau Monde, y implantant les souches les plus solides, s'y procurant bien-être et avenir prospère, réalisant ainsi l'heureuse expansion de leur race et de leur patrie ; l'autre, timide, incapable de généreux efforts, se renfermant sur le sol natal dans les étroites limites de la succession paternelle, dans l'horizon à vue courte qui l'a vu naître, préparant ainsi la décadence de son antique et noble race.

Si l'Anglais, l'Allemand, le Russe est plus puissant que nous, à l'orient et à l'occident de la terre, c'est grâce à l'exode dans toutes les parties du monde du trop plein de sa population. Si la France demeure stationnaire ou subit un recul, c'est parce que les Français aiment mieux se contenter de situations administratives peu rémunérées et rester chez eux, même lorsqu'ils y mènent une vie misérable. S'ils imitaient leurs voisins, ces flots d'Anglais et de Germains, qui se sont répandus dans le monde entier, ce serait le salut de notre race, le salut de la patrie française : d'abord la crainte d'une nombreuse famille n'envahirait pas les ménages naissants, puisque la perspective d'un heureux avenir, d'un établissement prospère sourit à tous ses membres ; ensuite, nos jeunes Français, à l'exemple de leurs rivaux, seraient aussi bien de taille qu'eux de se faire une place marquante dans les administrations, les hôtels, l'agriculture, l'industrie et le commerce ; de continuer à s'approvisionner dans une large mesure des produits de l'industrie nationale et de répandre le goût des articles fabriqués dans leur pays.

La cause de la prospérité de nos voisins, il faut donc la placer en première ligne dans l'expansion puissante et les flots d'émigration qui vont se creuser des sillons sur toutes les plages de la terre. Au lieu de se plaindre que l'Etat, l'industrie,

le commerce, la culture ne leur fournissent pas de travail rémunérateur, beaucoup de nos frères Français devraient chercher à exercer leur activité au loin, dans des pays neufs, comme le nôtre, où l'on peut, avec de l'énergie et de la volonté, se tailler une plus belle part que dans notre antique mère-patrie. Qu'ils viennent nombreux en Canada, où les attend le succès, le bien-être; ils y trouveront des frères heureux de les recevoir et de travailler avec eux à la glorieuse destinée de la France du Nouveau Monde.»

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

CHAPITRE SIXIÈME

(Suite.)

Nous mouillâmes, le soir, le long des isles nommées Mahogany-Islands, à la vue d'une tour de pierre qui se construit pour servir avec quelques autres à la défense de Saint-Jean. Nous eûmes occasion d'observer, avant la nuit, la violence avec laquelle les eaux venant de la rivière Saint-Jean se heurtent avec celles de la baie de Fundy, lorsque celles-ci, à marée montante, y veulent refouler celles-là.

Quoique les eaux de la baie s'élèvent beaucoup, à marée haute (ordinairement de 50 à 60 pieds), le reflux n'y est cependant pas aussi furieux qu'on le rapporte communément. Ceci n'a vraiment lieu qu'au sommet de cette baie, dans les rivières Memramcook, Ménéoudi et Petitcoudiac, qui s'y déchargent à 80 ou 100 milles au nord de la ville de Saint-Jean; encore la baie Française ou la baie de Fundy n'est-elle pas censée monter si haut, suivant les géographes, qui nomment Chinecto une autre baie qui communique avec elle et lui donne ses eaux.

Nous avions mouillé, le lundi soir, assez prêt du fanal qui éclaire l'entrée du havre de Saint-Jean. Le mardi matin à 6 heures, nous touchions au quai de cette ville, et fûmes assez tôt débarqués pour déjeuner dans l'hôtellerie d'un honnête homme nommé McGie ou McKie, dans laquelle nous demeurâ-

mes six jours en deux temps, payant un bon prix, mais traités avec attention et décence.

Cette ville, située précisément à l'embouchure de la rivière Saint-Jean et sur la rive gauche, n'existait pas lors de la première guerre américaine. Plusieurs de ses plus anciens citoyens assurent que lorsqu'ils vinrent s'y établir, après la paix de 1783, ils n'y trouvèrent que quatre à cinq chaumières isolées, dont les occupants étaient bien éloignés de croire que leur endroit dût jamais devenir une ville. Néanmoins elle s'est peuplée, grâce à sa position commerçante et au voisinage des Etats-Unis, avec une rapidité inconcevable. Son port, plus accessible que celui d'Halifax, lui aura bientôt donné sur celle-ci l'avantage que l'une et l'autre peut espérer de sa population. Déjà, elle vaut sous ce rapport plus de la moitié d'Halifax. Les citoyens en paraissent très actifs et très occupés du matin au soir. Les rues sont pleines de gens empressés qui vont, viennent, courent pour leur fortune; mais bien peu semblent s'occuper des choses d'en haut. Il y a peut-être 15 familles catholiques, dont la plupart des individus ne sont pas moins livrés que les hérétiques aux soins de leurs affaires temporelles. Il s'en trouve pourtant de fervents qui songent à leur religion et expriment le désir d'avoir un prêtre dans des termes qui fendent le cœur. Ils assurent avec confiance (et peut-être avec raison) que la présence d'un prêtre ferait déclarer catholiques plusieurs personnes qui dissimulent leur foi dans l'impossibilité où elles sont d'exercer leur culte. Ils ajoutent (et peut-être encore ont-ils raison en cela) que beaucoup de protestants, mécontents dans leurs sectes, n'ont besoin ou n'attendent, pour devenir catholiques, que d'entendre prêcher la vraie religion et de la connaître. Il est vrai que connaître la foi catholique et l'embrasser sont deux choses dont l'une conduit ordinairement à l'autre, et c'est une des prérogatives de cette religion sainte d'être propre à opérer des conversions: *Lex Domini immaculata, convertens animas*. Mais combien qui la connaissent et ne l'embrassent pas, parce qu'elle les gêne et les contrarie dans leurs penchans! combien qui la connaissent et l'abandonnent, du moins, dans la pratique, par la même raison! C'est de quoi l'on trouve des preuves, sans sortir de la ville dont il est ici question.

C'est dans un même quartier et à une très petite distance les unes des autres, que sont placées les églises des différents cultes. Celle des presbytériens est remarquable par le bon goût et l'élégance de son clocher. C'est dans la tour de l'église anglicane qu'est placée l'horloge publique.

Les catholiques, tout peu nombreux qu'ils sont, se sont mis en devoir de construire une église en charpente revêtue de planches; car on ne connaît pas ici les édifices en pierre. Par leurs propres contributions et par les soins intriguants du P. Dominique, alias Charles French, irlandais de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et missionnaire de la rivière Miramichi et chargé de leur desserte, ils se sont mis en état de dépenser sur cette église \$ 1200 à \$ 1400, au moyen de quoi elle est entourée, couverte, a un plancher de bas, et la moitié de ses châssis vitrés, peints et posés. Ils espèrent que, dans la prochaine session de la législature provinciale, il sera voté une somme pour la conduire à sa perfection.

La ville de Saint-Jean a été érigée en cité peu de temps après un premier établissement, c'est-à-dire vers 1785. En cette qualité, elle a des chérifs, des aldermen, un conseil commun, et est déjà à son second maire, homme insignifiant, nommé Campbell et dont la dignité (qui n'est pas élective mais à la nomination du gouvernement) n'est pas incompatible avec la réception et l'envoi des lettres et des malles; car il est chargé du bureau de la poste, qu'il tient seul et sans commis. Les citoyens sont très glorieux du privilège accordé à leur ville par cette érection, et la croient bien plus noble que Frédéricion, capitale de la province, siège du gouvernement et du parlement, d'où les catholiques, pour leur bonheur, sont exclus, ainsi que des autres charges publiques, comme dans la Nouvelle-Ecosse.

(A suivre.)

Bibliographie

— LE FONDEMENT DE LA MORALE. LA BÉATITUDE. *Conférences et retraite données à Notre-Dame de Paris, durant le carême 1903*, par E. JANVIER. Beau volume in-8 écu, 4 fr. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (vi^e).

Bref de S. S. le Pape Pie X à l'auteur.

A notre cher Fils E. JANVIER. — Paris.

PIE X Pape. — Cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique.

Les graves et éloquentes Conférences que vous venez de faire paraître, et que dernièrement vous avez prononcées avec un succès si éclatant dans l'église Notre-Dame de Paris, Nous ont été envoyées par Notre Nonce auprès de la République française. Votre pieux hommage a trouvé dans Notre cœur un accueil reconnaissant, et au mérite dont vous faites preuve dans votre remarquable ouvrage, il Nous plaît de rendre publiquement témoignage. Une immense gloire, en effet, illustre la chaire dans laquelle vous êtes monté; vous y êtes apparu comme étant à la hauteur des meilleurs parmi vos devanciers. Devant un auditoire d'élite et éminent par la variété de ses connaissances, vous avez exposé les idées catholiques sur la vie morale dans une doctrine d'un genre supérieur, et vous les avez prouvées par les multiples lumières d'une éloquence brillante.

Que si Nous louons l'éclat de vos pensées et de votre langage, par dessus tout, Nous Nous réjouissons que, d'une manière si distinguée, les esprits aient été éclairés par la toute particulière ardeur de votre charité, et amenés à l'amour de notre sainte Religion. — C'est pourquoi, après vous avoir félicité de tout cœur, Nous demandons à Dieu que des fruits spirituels toujours plus nombreux et toujours grandissants répondent à votre talent et à votre zèle. Et comme gage des grâces célestes, Nous vous accordons très affectueusement la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le troisième jour de décembre 1903, de Notre règne la première année.

PIE X, Pape.

Tout le monde a entendu parler des Conférences prêchées, durant le Carême 1903, à Notre-Dame de Paris, par l'abbé Janvier, et l'on peut dire que la presse entière s'en est occupée. L'auditoire sans cesse grandissant sous les voûtes de la vieille basilique et l'universelle sympathie témoignée à l'éminent

prédicateur ont trop éloquemment proclamé leur succès pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Le problème qui s'agite dans cet ouvrage est bien, ainsi que l'orateur nous en avertit, « le problème fondamental de la morale », un des actes les plus poignants de ce drame d'inquiétude intérieure qui se joue en nous, sitôt que viennent à se poser les nécessaires questions de la destinée humaine et de la voie qui y conduit.

L'Existence d'une fin dernière pour la Vie Humaine ; l'Unité de la Fin dernière ; l'Objet de la Béatitude, autrement dit : la nature de cette fin dernière et son nom véritable ; *Conquête de la Béatitude* et la *Possibilité pour l'Homme* de l'acte béatifiant par lequel cette conquête se réalise ; enfin *l'Intégrité de la Béatitude*—telles sont les étapes que les Conférences nous font successivement parcourir, et que la plus impeccable logique imposait.

Ces pages sont l'écho fidèle du magistral enseignement de S. Thomas d'Aquin : même sûreté doctrinale, même profondeur philosophique, même appropriation des expériences humaines et des vérités naturelles aux certitudes de notre foi, même sérénité dans le mouvement général de la pensée ; et, malgré la différence littéraire des genres, une limpidité pareille dans le style, une égale simplicité dans la langue, sincère et persuasive, comme l'âme d'où elle a jailli.

Sans parler des précieux appendices qui terminent le volume, des sommaires détaillés, imprimés en tête de chaque conférence, éclairent la route, quelquefois ardue, jamais obscure et toujours largement ouverte.

Tous goûteront encore spécialement la *Retraite pascal* qui fait suite aux Conférences. Il y a là sur la Fortune, le Pouvoir, la Volupté, la Science, la Gloire,—toute ces idoles illusives devant lesquelles nous nous obstinons à nous prosterner,—une série d'enseignements aussi éloignés de l'adulation excessive que de la rigueur exagérée, où chacun voudra aller puiser comme à une source « toujours fraîche et toujours antique » parce qu'elle s'appelle : la Vérité.

Tel est le livre offert aux catholiques de notre temps, livre qui fera époque.